

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°53/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme  
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT  
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 53  
Membres titulaires présents : 50  
Membres votants : 51

L'an Deux mille vingt-six, le mercredi 15 Avril à 15h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le mardi 7 Avril, s'est réuni à la salle Le Chiffon Rouge à Flixecourt sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI-POLLEUX/ POIRET/ LEPOIX/ STEFANCZYK/ HAFIAN/ LEBRUN/ DIRUY/  
PADE/ CALAIS/ SOUILLARD/ DE ALMEIDA/ DORION/ DECERF/ LEMAIRE/ BARDOUX

Mrs DETOURNE/ PINCHON/ GOURGUECHON/ HERBETTE/ BARBET/ DELASSUS/  
LAGRANGE/ DELFOSSE/ SINOQUET/ MARECHAL/ GAILLARD/ DELAFOSSE/ TESTU/  
GUILLOT/ COLOMBEL/ MAUGER/ ROHAUT/ PHILIPPE/ CAUDRON/ FRANCOIS/  
WALIGORA/ BONVARLET/ TIRMARCHE/ OLIVIER/ DELVILLE/ BELLAREDJ/ HENRY/  
PARMENTIER/LOUETTE/ POIRÉ/ CLAEYS/ LEFEBVRE/ DUCROTOY/ LECLERCQ/  
LEBLANC

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Madame PELTOT  
Mrs CARLE, FOURNET

Pouvoir :

Monsieur CARLE donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA

Secrétaire de séance : Madame PADE

**OBJET : DELEGATION DE COMPETENCES AU PRESIDENT EN MATIERE DE  
MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES**

Le Président expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-10 et L.5211-9,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité et la célérité de l'action communautaire,

Considérant qu'il y a lieu de déléguer au Président et aux Vice-Présidents certaines attributions du Conseil communautaire en matière de commande publique,

Le Conseil communautaire,

➤ DELIBERE, à l'unanimité,

### **Article 1 – Délégation générale**

Le Conseil communautaire délègue au Président et pour la durée du mandat et lorsque les crédits sont inscrits au budget, le pouvoir de :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres,
- signer les marchés subséquents issus d'accords-cadres,
- déclarer sans suite ou infructueuse une procédure,
- signer tout acte, document ou décision afférent aux procédures de commande publique,
- prendre toute décision concernant les avenants n'entraînant pas une augmentation supérieure à 15 % du montant initial du marché.

### **Article 2 – Limites financières (plafond : seuils européens)**

La présente délégation est accordée pour les marchés dont le montant estimé est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée en vigueur au moment du lancement de la consultation, à savoir à titre indicatif (2026) :

Travaux : inférieur au seuil européen applicable aux pouvoirs adjudicateurs (5 404 000 € HT).

Fournitures et services : inférieur au seuil européen applicable aux collectivités territoriales (216 000 € HT).

En cas d'évolution réglementaire des seuils européens, la délégation s'appliquera automatiquement aux nouveaux seuils en vigueur.

Les marchés atteignant ou dépassant ces seuils demeurent de la compétence du Conseil communautaire.

### **Article 3 – Budgets concernés**

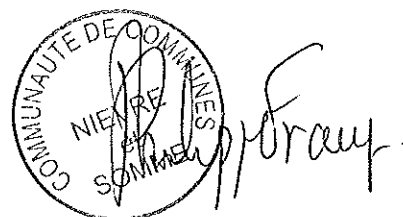
La délégation s'applique au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes de la Communauté de communes.

### **Article 4 – Information du Conseil**

Conformément aux dispositions du CGCT, le Président rendra compte des décisions prises au titre de la présente délégation lors de chaque réunion du Conseil communautaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Official stamp of the Communauté de Communes Nievre et Somme, featuring a circular seal with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NIEVRE et SOMME". To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 20 Avril 2026 et de sa publication le 21 Avril 2026.



Official stamp of the Communauté de Communes Nievre et Somme, featuring a circular seal with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NIEVRE et SOMME". To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.